



1. Plan d'accompagnement

- Oriente le suivi familial annuel pour les intervenant.e.s, les parents et les enfants
- Objectifs discutés avec le parent et le jeune
- Établit des objectifs et des moyens qui sont discutés et entendus avec les parents et les enfants

À faire après 3 ou 4 séances à domicile, habituellement au mois de novembre

2. Journal de bord

- Favorise un temps de recul et d'analyse par rapport au suivi familial
- Permet aux coordonnatrices de faire le suivi de vos rencontres (rôle d'encadrement)
- Permet aux superviseur.e.s d'être informé.e.s de l'évolution de vos suivis (rôle clinique)

À faire suite à la visite à domicile

Petite-enfance : 1 famille = 90 minutes = 60 min. d'intervention + 30 min. pour planification et rédaction du journal de bord

Enfance : 1 famille = 90 minutes = 75 min. d'intervention + 15 min. pour planification et rédaction du journal de bord

Jeunesse : 1 famille = 90 minutes = 75 min. d'intervention + 15 min. pour planification et rédaction du journal de bord.

3. Document préparatoire à la rencontre de supervision

- Aide les superviseur.e.s à mieux cerner les enjeux communs aux intervenant.e.s
- Permet une meilleure connaissance des familles accompagnées pour que la supervision réponde davantage à vos besoins
- Favorise un temps de recul et d'analyse par rapport à votre intervention

À envoyer à ma coordonnatrice et à mon/ma superviseur.e 3 jours ouvrables avant la supervision (ou au moment convenu)

À quoi sert la rencontre de supervision ?

- Vise le codéveloppement entre intervenant.e.s
- Favorise la mise en place de pistes de solutions par rapport au suivi des familles
- Assure que le suivi soit conforme aux rôles et mandats des intervenant.e.s

Calendrier des supervisions

Rencontre préparatoire		Coordonnées de ma/mon superviseur.e NOM TEL COURRIEL
Supervision 1		
Supervision 2		
Supervision 3		
Supervision 4		
Supervision 5		
Supervision 6		
Supervision 7		